



# RÈGLEMENT

## **RANDO et RANDURO**

Dimanche 21 octobre 2018



### **1 - FORMAT**

Les 3 parcours de RANDO VTT et le parcours de RANDURO VTT sont sans classement et à allure libre.

### **2 - PARCOURS**

Les tracés sont inspirés par les sentiers les plus représentatifs de cette partie du Parc naturel régional du Luberon : un mélange d'ascensions sur sentiers techniques et pistes forestières, qui permettent d'accéder à des descentes variées par moment ludiques et parfois plus techniques.

L'ensemble de ces parcours est balisé. Le balisage temporaire, réalisé uniquement à l'aide de rubalises et flèches provisoires, sera mis en place la veille. Le débalisage exhaustif sera effectué le jour même après le passage des derniers serre-files (binômes VTT de l'organisation).

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de problèmes d'orientations et d'erreurs de suivies de balisage.

Il est conseillé de bien prendre connaissance de la difficulté, de la distance totale et du dénivelé annoncés au préalable de son inscription, puis de prendre connaissance du tracé de son itinéraire sur le plan général affiché le matin du départ.

- **Rando « limonade »** 21km, +/-460m, niveau facile
- **Rando « demi-pêche »** 31km, +/-900m, niveau moyen
- **Rando « moresque »** 42km, +/-1500m, niveau difficile
- **Randuro** 24km, +/-1030m, niveau difficile

Chaque tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants trop retardataires sur un itinéraire écourté. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

*Voir dernières info sur Facebook [Rando Vtt LuberonpaysApt](#)*

### **3 - SÉCURITÉ**

Il est fortement conseillé de ne jamais surestimer ses capacités, de maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances. ATTENTION, LE CASQUE EST OBLIGATOIRE et doit toujours être attaché. Les protections types genouillères sont fortement conseillées afin d'affronter sans dommage la technicité de certains sections de sentiers (forte pente, cailloux, virages serrés, etc.).

**L'ensemble des parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements : il est donc impératif de respecter le code de la route.**

### **4 - SECOURS**

Un poste de premier secours et un médecin seront à disposition la journée sur la zone du château de l'environnement à Buoux.

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement le **112** (ou 18) à partir de votre mobile (obligation d'indiquer son n° dès l'inscription ou au retrait des plaques si modification), ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff posté sur le parcours et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer de sa Rando ou de la Randuro.

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué au départ.

## **5 - TRACE GPS**

Les parcours traversent des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après la randonnée, ni à communiquer une éventuelle trace GPS du tracé.

## **6 – VTT et VTTae**

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer à la Rando et à la Randuro, mais uniquement ceux ayant une coupure de l'assistance à 25 km/h. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation.

ATTENTION, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTTae.

## **7 - ACCUEIL ET CONTROLE**

Retrait des plaques et dernière inscriptions sur place le dimanche matin à partir de 7h30, et sous réserve des places encore disponibles (800 max.).

Il est formellement interdit de partir sur le tracé avant le départ officiel, ni de s'engager sur les parcours ni de prendre part au ravitaillement sans inscription acquittée.

- **Rando « limonade »**, départ libre de 8h à 10h.
- **Rando « demi-pêche »**, départ libre de 8h à 9h30.
- **Rando « moresque »**, départ libre de 8h à 9h30.
- **Randuro**, départ libre et à allure libre de 8h à 10h.

## **8 - RAVITAILLEMENT & RESTAURATION**

Sur la Rando, un ravito est disposé environ tous les 10 km.

Sur la Randuro le ravito est prévu au km 14,6.

Un ravito final est proposé à l'arrivée au château de l'environnement à Buoux.

Il est toutefois vivement conseillé d'avoir un minimum de nourriture et d'eau dans son sac afin de réaliser les itinéraires en bonne autonomie alimentaire.

Les participants ayant pris l'option repas (dans la limite de 200 repas), seront servis au plus tard à 14h30.

## **9 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition aux ravitaillements, puis à l'aire de départ et d'arrivée au château de l'environnement à Buoux. Tout participant pris sur le fait pourra se voir exclu de l'événement. La Rando et la Randuro empruntent des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La bonne tenue et la pérennité de l'organisation de l'événement dépendent de votre comportement VTT durable et responsable.

## 10 - DROIT A L'IMAGE

En participant à la Rando ou la Randuro, les participants autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et son image dans le cadre du Raid, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

## 11 - RESPONSABILITÉ

**Chaque participant est considéré en excursion personnelle, reconnais ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du VTT, et se doit d'être couvert par une assurance «individuelle accident» ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.**

Chaque participant est dans l'obligation de respecter le code de la route, le bon tracé, ainsi que les recommandations de l'organisateur.

Il se doit également d'être pleinement conscient de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné pour cela. L'organisation se réserve le droit d'imposer de descendre du vélo dans certains passages jugés délicats. Si besoin, les participants retardataires ou n'ayant pas le niveau technique requis, seront redirigés par l'organisation sur la suite du tracé retour.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

## 12 – INSCRIPTION & TARIFS

**Dans la limite totale de 800 participants**, les 3 Randos et la Randuro sont ouvertes à toutes et à tous les participants(es) équipé d'un VTT ou VTT à assistance électrique (homologués et aux normes française en vigueur), à partir de 12 ans pour les mineurs accompagnés (autorisation parentale obligatoire pour tous les mineurs).

**Inscription en ligne fortement conseillée dans les délais obligatoire** sur le site [www.velo101.com](http://www.velo101.com)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits.

**Tarif Rando ou Randuro sans repas : 10 €**

**Tarif Rando ou Randuro avec repas : 15 €**

et dans la limite de 200 repas, servis au plus tard à 14h30.



**Date limite d'inscriptions en ligne sur [www.velo101.com](http://www.velo101.com) pour la Rando et la Randuro : vendredi 19 octobre, 12h.** *paiement en ligne exclusivement*

**Retrait des plaques des inscrits en ligne pour la Rando et la Randuro :**

- au Château de l'environnement à Buoux, le dimanche 21 octobre entre 7h30 et 10h, à la table VELO101.

**Dernières inscriptions sur place, suivant disponibilité (max 800 partants) :**

- au départ du château de l'environnement à Buoux, entre 7h30 et 10h.

*Bulletin d'inscription à renseigner sur place.*

*Paiement en liquide ou par chèque à l'ordre de "VTT LUBERON".*

Parcours "diabolo-fraise" : Balade VTT accompagnée pour les enfants de moins de 12 ans. GRATUIT, inscriptions sur place (dans la limite des places disponibles). Départ 10h. Distance variable suivant les participants.

Parcours "chocolat chaud" : Balade à pied et visite guidée autour du Château. GRATUIT, inscriptions sur place (dans la limite des places disponibles). Départ 10 h 30. Durée 1h30 environ.



**ALL RIDE VTT LUBERON PAYS D'APT  
20 - 21 octobre 2018**



**BULLETIN INSCRIPTION** pour dernières inscriptions sur place  
et suivant disponibilité (total max. 800 partants).

**RANDO ou RANDURO**

Je reconnais ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du VTT. Je déclare avoir lu et approuvé le règlement de la Rando ALL RIDE VT LUBERON PAYS D'APT du 20 e 21 octobre 2018, disposer d'un VTT ou VTTae en bon état, emprunter et respecter les parcours proposés sous mon entière responsabilité.

Madame -  Monsieur

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de résidence : .....

Code postal : ..... Ville .....

Email : .....

Tél./ Port : .....

Club\* : .....

N° de licence (pour les licenciés FFC) : .....

*\*inscriptions clubs FFC : 10 inscrits groupés = 11ème offert*

**PARCOURS CHOISI :**

Limonade 21 km •  Demi-pêche 31 km •  Moresque 42 km •  RANDURO •

SANS REPAS : 10 € •  AVEC REPAS : 15 €

Repas chauds supplémentaire : 11 € x .....(nb) = ..... €

Balade VTT accompagnée (-12 ans) : GRATUIT

Balade à pied et visite guidée : GRATUIT

Mode de paiement sur place :  espèce  chèque *à l'ordre de VTT LUBERON*

**TOTAL € :**

**AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs uniquement) :**

Je soussigné :

NOM / Prénom : .....

autorise ma fille/ mon fils, NOM / Prénom : .....

à participer à la Rando ou Randuro ALL RIDE VTT LUBERON PAYS D'APT 2018, au départ de Buoux, le 21 octobre 2018. Je certifie avoir l'autorité sur cet enfant.

*Signature précédée de la  
mention "Lu et approuvé" →*



# RÈGLEMENT **RAIL ALL MOUNTAIN LUBERON**

Dimanche 21 octobre 2018



## **1 - FORMAT**

Le Raid All Mountain Luberon est une Rando-Raid VTT (format long) organisée le dimanche 21 octobre 2018, au départ et à l'arrivée du Château de l'environnement à Buoux (84480), dans le cadre de l'événement ALL RIDE VTT LUBERON PAYS D'APT. A l'inverse des autres formats classiques (Rando, Enduro, Randuro), le Raid n'est pas balisé ou très sommairement (carrefours sensibles). Un Tracé GPS sera transmis par email à chaque participant préalablement inscrit sur la plateforme [www.velo101.com](http://www.velo101.com)

Cette année 2018, le Raid peut se faire à allure libre mais également chronométré (au choix de pilotes lors de l'inscription en ligne). L'épreuve chronométrée ne fait l'objet d'aucun titre ou de récompense particulière. Le chronométrage servira cependant à établir un classement final.

## **2 - PARCOURS**

Le Raid All Mountain Luberon est un Raid en milieu montagneux dans un cadre naturel du massif du Petit Luberon. Le tracé est inspiré par les sentiers les plus représentatifs de cette partie du Parc naturel régional du Luberon : un mélange d'ascensions sur sentiers techniques, pistes forestières et parfois des portages, qui permettent d'accéder à des descentes variées par moment ludiques et parfois plus techniques. L'appellation « All Mountain » se veut représentative d'une recherche d'un certain effort physique à fournir pour accéder au plaisir de pilotage dans un cadre grandiose.

La distance du tracé est de 68 km pour 2.700m D+. Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. Ce tracé, sur un terrain calcaire assure une diversité d'obstacles et de franchissement, privilégiant les qualités propres à la discipline que sont force et endurance, adresse et capacité d'improvisation dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature. Pour une telle activité en montagne, la sécurité dépend de la capacité des participants à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

**Aux kilomètres 30 une porte horaire sera disposée** sur le tracé (ou autres suivant les conditions). Au-delà de cette porte horaire les participants seront redirigés sur la suite du tracé retour (balisage échappatoire). L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants retardataires sur un itinéraire écourté ou bien de les mettre "hors-course".

**L'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements : il est donc impératif de respecter le code de la route.**

*Voir dernières info sur Facebook [RAID ALL Mountain Luberon](#)*

## **3 - SÉCURITÉ**

Il est fortement conseillé de ne jamais surestimer ses capacités, de maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances. ATTENTION, LE CASQUE EST OBLIGATOIRE et doit toujours être attaché. Les protections types genouillères sont fortement conseillées afin d'affronter sans dommage la technicité de certains sections de sentiers (forte pente, cailloux, virages serrés, etc.).

**L'ensemble des parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements : il est donc impératif de respecter le code de la route.**

Chaque participant au Raid doit embarquer avec lui un nécessaire de réparation, un téléphone portable (numéro indiqué aux organisateurs), une trousse de premiers secours et une réserve d'eau et de nourriture suffisante en complément du ravito.

## **4 - SECOURS**

Un poste de premier secours et un médecin seront à disposition la journée sur la zone du château de l'environnement à Buoux.

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement **le 112** (ou 18) à partir de votre mobile (obligation d'indiquer son n° dès l'inscription ou au retrait des plaques si modification), ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff posté sur le parcours et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer du Raid.

En cas de problème mécanique ou autres, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué.

## **5 - GUIDAGE PAR GPS**

Chaque participant doit être muni d'un GPS acceptant les fichiers GPX et d'une autonomie suffisante pour la durée du Raid.

Le fichier au format GPX sera transmis par mail aux participants inscrits dans les délais les jours précédents le Raid.

Il est possible aux participants roulant en groupe d'être muni d'un seul GPS.

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de problèmes d'orientations et d'erreurs de suivies du tracé.

Les parcours traversent des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après le Raid, ni à communiquer la trace GPS du tracé.

## **6 – VTT & VTTae**

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer au Raid mais uniquement ceux ayant une coupure de l'assistance à 25 km/h. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation.

ATTENTION, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTTae.

Les participants qui souhaitent bénéficier d'une 2<sup>ème</sup> batterie sur le parcours devront la déposer lors de la remise des plaques le matin avant 6h45. La batterie une fois marquée sera transférée sur le point de ravitaillement (km 30).

## **7 - CAMÉRA EMBARQUÉE**

L'utilisation des caméras embarquées sont autorisées, sous la seule responsabilité des participants, mais sous certaines conditions. Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur leur casque afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites. Les rubans adhésifs et les velcros sont autorisés. Le ports de caméra sur le plastron est strictement interdit.

## **8 - ACCUEIL ET CONTROLE**

Retrait des plaques à l'OTI du Pays d'Apt vendredi 19 octobre entre 9h et 10h, puis au château de l'environnement à Buoux samedi 20 octobre entre 9h et 12h, 16h et 18h, et dimanche 21 octobre entre 6h et 6h50. Il est formellement interdit de partir sur le tracé avant le départ officiel, ni de s'engager sur le Raid ou de prendre part au ravitaillement sans plaque de cadre.

**Départ en ligne dimanche 21 octobre à 7h** du château de l'environnement à Buoux.

## 9 - RAVITAILLEMENT & RESTAURATION

Le ravito disposé en aval de l'Aire des Bosses (point 531) est accessible aux km 30 et 53.

Le ravito au château est accessible aux km 0 (départ) et km 68 (arrivée).

Chaque participant au Raid doit cependant embarquer avec lui une réserve d'eau et de nourriture suffisante en complément du ravito.

Le repas à l'arrivée pour les participants du Raid sera servi à l'arrivée jusqu'à 16h.

## 10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition au ravitaillement à l'Aire des Bosses (km 30), puis à l'aire de départ et d'arrivée au château de l'environnement à Buoux. Tout participant pris sur le fait pourra se voir exclu du Raid.

Le Raid emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La bonne tenue et la pérennité de l'organisation du Raid dépendent de votre comportement VTT durable et responsable.

## 11 - DROIT A L'IMAGE

En participant au Raid les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et son image dans le cadre du Raid, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

## 12 - RESPONSABILITÉ

**Chaque participant est considéré en excursion personnelle, reconnais ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du VTT, et se doit d'être couvert par une assurance «individuelle accident» ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.**

**Chaque participant est dans l'obligation de respecter le code de la route, le bon tracé, ainsi que les recommandations de l'organisateur.** Il se doit également d'être pleinement conscient de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné pour cela. L'organisation se réserve le droit d'imposer de descendre du vélo dans certains passages jugés délicats. **Aux kilomètres 30 une porte horaire sera disposée** sur le tracé (ou autres suivant les conditions). Au-delà de cette porte horaire les participants seront redirigés sur la suite du tracé retour (balisage échappatoire).

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

## 13 – INSCRIPTION & TARIFS

**Dans la limite totale de 200 participants**, le Raid est ouvert à toutes et à tous les participants(es), licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ou pas, équipés d'un VTT ou VTT à assistance électrique (homologués et aux normes française en vigueur), à partir de 16 ans pour les mineurs (autorisation parentale obligatoire pour tous les mineurs).

**Inscription en ligne dans les délais obligatoire sur le site [www.velo101.com](http://www.velo101.com)**

**Date limite d'inscription en ligne : lundi 15 octobre, 12h.**

**Tarifs Raid à allure libre : 25 € avec le repas** *paiement en ligne exclusivement*

**Tarifs Raid chronométré : 35 € avec le repas** *paiement en ligne exclusivement*

Et dans la limite totale de 200 repas, servis à l'arrivée au plus tard à 16h.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits.

### Retrait des plaques pour le Raid :

- à l'Office de tourisme du Pays d'Apt (788 Ave Victor Hugo - 84400 Apt), vendredi 19 octobre, entre 9h et 10h ;
- au château de l'environnement à Buoux, samedi 20 octobre, entre 9h et 12h, puis entre 16h et 18h ;
- au château de l'environnement à Buoux, dimanche 21 octobre, entre 6h et 6h50.

### Documents obligatoires complémentaires

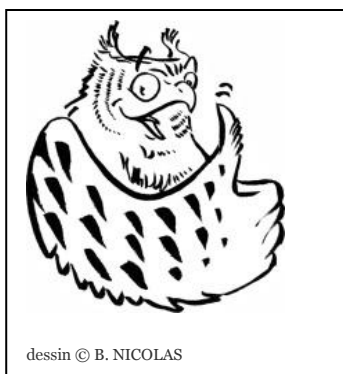
Lors du retrait des plaques, chaque participant inscrit sur VELO101 au Raid chronométré, devra impérativement présenter

- pour les licenciés FFC : sa licence en cours de validité mentionnant un certificat médical ;
- pour les pilotes étrangers : une pièce d'identité et une autorisation de courir à l'étranger ;
- pour les non licenciés FFC : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de trois ans ;
- pour les mineurs (>16 ans seulement autorisé) : une autorisation parentale signée et datée.

Lors du retrait des plaques, chaque participant inscrit sur VELO101 au Raid à allure libre ayant attesté "ne souffrir d'aucune contre-indications à la pratique du VTT, et être couvert par une assurance «individuelle accident» ou vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie", devra impérativement présenter

- pour les mineurs (>16 ans seulement autorisé) : une autorisation parentale signée et datée.

BULLETIN INSCRIPTION RAID ALL MOUNTAIN sur



**Pour pouvoir prendre le départ du Raid, chaque participant doit être en conformité avec les critères suivants :**

- S'inscrire au préalable sur le site vélo 101 (nombre de participants limité à 200), attester ne souffrir d'aucune contre-indications à la pratique du VTT, et être couvert par une assurance «individuelle accident» ou vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.
- Présenter lors du retrait des plaques, suivant le format choisi, sa licence en cours, à défaut un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition, puis d'une autorisation parentale signée et datée pour les mineurs (>16ans).
- Respecter le code de la route, le bon tracé ainsi que les recommandations de l'organisateur.
- Être muni d'un GPS d'autonomie suffisante acceptant le format GPX : le tracé sera transmis par email une fois l'inscription validée.
- S'engager à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après le Raid, ni à communiquer la trace GPS du tracé.
- Être équipé d'un VTT ou VTTae en bon état et aux normes française, d'un nécessaire de réparation, d'un téléphone portable (numéro indiqué aux organisateurs), d'une trousse de premiers secours et d'une réserve d'eau et de nourriture suffisante.
- Porter un casque en toute circonstance. Les protections types genouillères sont fortement conseillées afin d'affronter sans dommage la technicité de certains sections de sentiers (forte pente, cailloux, virages serrés, etc.).
- Adopter un comportement "VTT durable et responsable".
- Lire, appliquer et respecter l'ensemble du règlement du Raid All Mountain Luberon.





# RÈGLEMENT **ENDURO VTT** Samedi 20 octobre 2018



## 1 - FORMAT

L'ENDURO VTT ALL RIDE LUBERON PAYS D'APT, organisé le samedi 20 octobre 2018, au départ et à l'arrivée du Château de l'environnement à Buoux (84480) dans le cadre de l'événement ALL RIDE VTT LUBERON PAYS D'APT, est une épreuve d'enduro VTT chronométrée qui se court en individuel sur une journée **et sans reconnaissance du tracé** – les pilotes reconnus en flagrant délit de repérage préalable pourront être exclue. Cette compétition ne fait l'objet d'aucun titre ou de récompense particulière. Le chronométrage servira cependant à établir un classement final par catégories.

## 2 - PARCOURS

Le parcours de l'Enduro se déroule en milieu naturel et est conçu pour proposer aux participants la possibilité de rouler sur des sections chronométrées de sentiers monotraces descendantes, alliant technique et physique, entrecoupées de liaisons à VTT à allure libre.

La distance totale de l'Enduro est 24km, pour +/-1030m, dont 5,5km et -700m de spéciales chronométrées. Le tracé, sur un terrain calcaire assure une diversité d'obstacles et de franchissement, privilégiant les qualités propres à la discipline. Il revient donc à chaque pilote de veiller à ne pas surestimer ses capacités, maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants retardataires ou n'ayant pas le niveau requis, sur un itinéraire écourté ou bien de les mettre "hors-course".

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. Les organisateurs se réservent également le droit d'annuler la course en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

L'ensemble du parcours de liaison de l'enduro est balisé mais reste ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements : **il est donc impératif de respecter le code de la route.**

Le balisage temporaire, réalisé uniquement à l'aide de rubalises et flèches provisoires, sera mis en place la veille. Le débalisage exhaustif sera effectué le lendemain après le passage de la Randuro et des derniers serre-files (binômes VTT de l'organisation).

Les spéciales chronométrées seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra prendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité et remettre en place la rubalise pour éviter que les participants suivants s'égarent.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise "hors course" du participant.

Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

Il est conseillé de bien prendre connaissance de la distance totale et du dénivelé annoncés au préalable de son inscription, puis de prendre connaissance du tracé de l'itinéraire sur le plan général affiché le matin du départ. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de problèmes d'orientations et d'erreurs de suivies de balisage.

*Voir dernières info sur Facebook [Rando Vtt LuberonpaysApt](#)*

Renseignements techniques complémentaires : 04 90 74 61 66 / 06 67 32 19 48

## 3 - SÉCURITÉ

Il est fortement conseillé de ne jamais surestimer ses capacités, de maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances. ATTENTION, LE CASQUE INTÉGRAL EST OBLIGATOIRE et doit toujours être attaché. L'ensemble de l'équipement individuel de protection (*voir détails ci-dessous*) sont obligatoires afin d'affronter sans dommage la technicité de certains sections de sentiers (forte pente, cailloux, virages serrés,

etc.). Il est également fortement conseillé d'embarquer dans son sac, une trousse de premiers secours, un téléphone portable, un nécessaire de réparation, une réserve d'eau et de nourriture en complément du ravito.

**L'ensemble du parcours de liaison est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements : il est donc impératif de respecter le code de la route.** Tout écart constaté entraînera la radiation immédiate du pilote.

#### **4 – SECOURS**

Un poste de premier secours et un médecin seront à disposition la journée sur la zone du château de l'environnement à Buoux.

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement **le 112** (ou 18) à partir de votre mobile ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff posté sur le parcours et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer de l'Enduro.

En cas de problème mécanique ou autres, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué.

#### **5 - GPS**

Les parcours traversent des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à **ne pas revenir rouler** sur les différents chemins privés après le Raid, **ni à communiquer la trace GPS du tracé**. Il en va de la pérennité de l'évènement et de la libre circulation à VTT sur certains sentiers privés.

#### **6 – VELO et VTTae**

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'Enduro, les pilotes équipés de VTT dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer à l'Enduro mais uniquement ceux ayant une coupure de l'assistance à 25 km/h. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation. ATTENTION, sur les liaisons, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTTae.

#### **7 – EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION**

**L'équipement individuel de protection obligatoire** est composé d'un casque intégral (CE), d'une paire de gants longs, d'une paire de genouillères, d'une paire de coudières, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué (CE).

Tout concurrent se présentant au départ sans l'ensemble de son équipement individuel de protection se verra refuser le départ. Si un participant réalise une spéciale ou un liaison sans l'ensemble de son équipement individuel de protection, il sera sanctionné par l'organisation.

#### **8 - CAMÉRA EMBARQUÉE**

L'utilisation des caméras embarquées sont autorisées, sous la seule responsabilité des participants, mais sous certaines conditions. Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur leur casque afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites. Les rubans adhésifs et les velcros sont autorisés. Le ports de caméra sur le plastron est strictement interdit.

## **9 - DÉROULEMENT DE LA COURSE**

Le départ de spéciale 1 est fixé à 9h20 (compter 20mn pour parcourir les 3 km et +90m depuis l'accueil au Château de l'environnement). Les départs de cette spéciale 1 se feront toutes les trente secondes et dans l'ordre croissant des numéros de plaques.

Les spéciales suivantes se feront dans l'ordre de présentation des pilotes au départ de chaque spéciales.

Chaque pilote sera équipé d'une puce permettant d'enregistrer sa performance sur chaque spéciale.

Lors des liaisons, les participants doivent obligatoirement respecter le code de la route (aucune priorité n'est donnée à la compétition d'Enduro).

Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants en seront informés.

En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition ainsi que pour le classement de l'épreuve. Le concurrent doit signaler son abandon auprès du comité de course.

## **10 - ASSISTANCE**

Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours. Seule l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils. Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).

## **11 – CLASSEMENT & CATÉGORIES**

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les participants ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement de chaque catégorie s'effectuera en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées. Le classement final sera affiché après l'arrivée de tous les participants.

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames, de 17 ans et plus
- Cadets, de 15 à 16 ans
- Juniors, de 17 à 18 ans
- Hommes, de 19 à 39 ans
- Master 1, de 40 à 49 ans
- Master 2, de 50 et plus.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

Il y a 3 type de classements :

- Enduro
- Dames
- eBike.

## **12 - RÉCLAMATIONS**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le classement devront être déposées auprès de la direction de course.

## **13 - RAVITAILLEMENT & RESTAURATION**

Le ravito en chemin est localisé au départ de la spéciale 5, soit aux km 12 ou 14,5 (donc accessible deux fois après 3 ou 4 spéciales). Le ravito au château est accessible aux km 0 (départ) et km 24 (arrivée). Il est cependant fortement conseillé d'embarquer dans son sac une réserve d'eau et de nourriture en complément du ravito. Le repas à l'arrivée pour les participants de l'Enduro ayant choisi la formule avec repas, sera servi jusqu'à 14h30.

## 15 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition au ravitaillement (km 12 ou 14,5), puis à l'aire de départ et d'arrivée au château de l'environnement à Buoux. Tout participant pris sur le fait pourra se voir exclu de l'Enduro.

L'Enduro emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La bonne tenue et la pérennité de l'organisation due l'épreuve dépendent de votre comportement VTT durable et responsable.

## 16 - DROIT A L'IMAGE

En participant à l'Enduro All Ride VTT Luberon Pays d'Apt, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et son image dans le cadre de l'enduro en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

## 17 - RESPONSABILITÉ

**Chaque participant est considéré en excursion personnelle, reconnaît ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique compétitive du VTT, et se doit d'être couvert par une assurance «individuelle accident» ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.**

**Chaque participant est dans l'obligation de respecter le code de la route, le bon tracé, ainsi que les recommandations de l'organisateur.** Il se doit également d'être pleinement conscient de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné pour cela. L'organisation se réserve le droit d'imposer de descendre du vélo dans certains passages jugés délicats. Si besoin, les participants retardataires ou n'ayant pas le niveau technique requis, seront redirigés par l'organisation sur la suite du tracé retour.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

## 18 – INSCRIPTION & TARIFS

**Dans la limite totale de 200 participants**, l'Enduro est ouvert à toutes et à tous les participants(es), licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ou pas, équipés d'un VTT ou VTT à assistance électrique (homologués et aux normes française en vigueur), à partir de 15 ans (cadets) pour les mineurs (autorisation parentale obligatoire pour tous les mineurs).

**Inscription en ligne dans les délais obligatoire sur le site [www.velo101.com](http://www.velo101.com)**

**Date limite d'inscription en ligne : lundi 8 octobre, 12h.**

**Tarif Enduro sans le repas : 35 €** *paiement en ligne exclusivement*

**Tarif Enduro avec le repas : 40 €** *paiement en ligne exclusivement*

et dans la limite totale de 200 repas, servis à l'arrivée au plus tard à 14h30.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits.

Il est formellement interdit de partir sur le tracé avant le départ officiel, ni de s'engager sur l'Enduro ou de prendre part au ravitaillement sans plaque de cadre.

## Retrait des plaques pour l'Enduro :

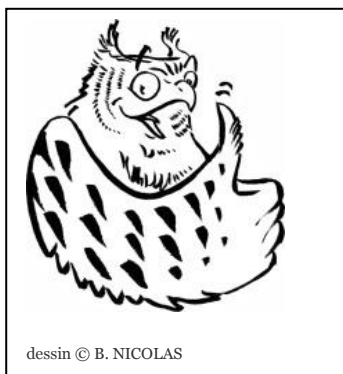
- à l'Office de tourisme du Pays d'Apt (788 Ave Victor Hugo - 84400 Apt) vendredi 19 octobre, entre 9h et 10h ;
- au château de l'environnement à Buoux samedi 20 octobre, entre 7h30 et 9h.

## Documents obligatoires complémentaires

Lors du retrait des plaques, chaque participant inscrit à l'Enduro sur VELO101 devra impérativement présenter

- pour les licenciés FFC : sa licence en cours de validité mentionnant un certificat médical ;
- pour les pilotes étrangers : une pièce d'identité et une autorisation de courir à l'étranger ;
- pour les non licenciés FFC : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de trois ans ;
- pour les mineurs (>15 ans seulement autorisé) : une autorisation parentale signée et datée.

BULLETIN INSCRIPTION **ENDURO** sur



Pour pouvoir prendre le départ de l'Enduro, chaque participant doit être en conformité avec les critères suivants :

- S'inscrire au préalable sur le site vélo 101 (nombre de participants limité à 200).
- Présenter lors du retrait des plaques, sa licence en cours ou à défaut un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de VTT en compétition, puis d'une autorisation parentale signée et datée pour les mineurs (>15ans).
- S'assurer d'être couvert par une assurance «individuelle accident» ou vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.
- Respecter le code de la route, le bon tracé ainsi que les recommandations de l'organisateur.
- S'engager à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après l'Enduro, ni à communiquer la trace GPS du tracé.
- Être équipé d'un VTT ou VTTae en bon état et aux normes française (assistance max. à 25 km/h), porter son casque et tout l'équipement individuel de protection, embarquer dans son sac une trousse de premiers secours, un téléphone portable, un nécessaire de réparation, une réserve d'eau et de nourriture en complément du ravito.
- Adopter un comportement "VTT durable et responsable".
- Lire, appliquer et respecter l'ensemble du règlement de l'Enduro All Ride VTT Luberon Pays d'Apt.

Cet événement éco-responsable et durable est labélisé Grande Traversée VTT de Vaucluse® par le Département de Vaucluse et emprunte une partie de la [Grande Traversée VTT de Vaucluse©](#)



Cet événement est aussi soutenu par

